Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

Les étrennes d'un maire

Ce que devaient être les discours du maire de Roubaix. — On a contenté, disait Chatteleyn. — On n'a contenté, répondent les actes de la municipalité.

Il avait préparé plusieurs grands discours, discours de circonstance, bases, bien entendu, sur le rapport Chatteleyn, concernant le budget primitif.

Il a préféré ne rien dire. C'est pourquoi le journal de l'administration municipale nous apprenait, l'autre jour, que les réceptions du jour de l'An n'auraient pas lieu ce 1er janvier 1908 en la mairie de Roubaix.

On craignait d'abord l'arrivée du chanoine Berteaux venant rendre à M. Motte, la visite qu'il n'eut pas le courage de lui faire.

On craignait ensuite l'invasion des sociétés catholiques de gymnastique, car cette invasion eut été plutôt nuisible au moment où l'on court après les maronnes d'autres personnes pour leur... n'insistons pas !

On craignait, surtout, l'arrivée de certains employés trop oubliés dans le rapport de M. Chatteleyn et dans le budget.

C'est pourquoi il a préféré... non, ne commettons plus la même faute, on a préféré qu'il ne dise rien.

Et, cependant, c'eut été joli à entendre.

Un ami est parvenu, nous ne savons comment, à nous fournir deux des discours qu'aurait dû prononcer M. Motte pour être sincère.

Le premier s'adressait aux agents de police :

« Vous avez, chers amis, toutes mes sympathies. Vous deviez tous avoir de l'augmentation, c'est entendu. Nous avons tenu notre parole. Lisez le rapport de Chatteleyn ; le budget de la police est considérablement augmenté. Vos chiens ne s'en plaindront pas, les agents non plus.

Les chiens, parce qu'ils auront une croûte de pain en plus chaque jour ; vous, parce que vous ne serez plus obligés de partager votre tartine avec eux. Ce n'est pas une augmentation, direz-vous, mais c'est une diminution de dépense. Ceci compense cela ; le reste du crédit est pour le sous-brigadier du chenil que nous venons de nommer pour aider le brigadier à ne rien faire.

Et maintenant, rompez !... Vous ne me remerciez pas ?... Vous êtes des ingrats. Je ne ferai plus rien pour vous, même pas une écurie ! »

Le deuxième discours concernait les employés de la mairie. Se tournant vers eux, après avoir ébloui les agents, M. Motte devait leur dire :

« Vous avez, une fois encore, l'occasion de constater les beautés du régime mottiste et les belles qualités économiques du grand argentier Gilbert Sayet (style du journal officiel).

» Par mesure d'économie, vous débutez à 3.200 francs, alors que sous l'administration socialiste, vous en aviez 1.500. Vous êtes augmentés tous les quatre ans, quand Chatteleyn et notre déficit ne s'y opposent pas. Sous l'autre administration, vous aviez une augmentation tous les trois ans.

On vous empêche de dépasser 2.500 francs, grâce au système de la bannière, don de joyeux avènement de mon ministre des finances.

Mais nous vous faisons construire un palais municipal.

Mes gaillards, vous êtes des favorisés de la fortune, vous devez vous estimer heureux de travailler chez nous. Un palais ! C'est un palais que nous vous apportons comme étrennes !

Bien entendu, vous devez nous aider à le construire. Que chacun de vous y apporte sa pierre, il y aura un salon de fêtes pour que nos femmes y dansent, pendant que les vôtres exécuteront un rigodon devant le buffet.

Je l'ai dit aux agents qui seront de planton à la porte de ce palais, je vous le répète à vous qui occuperez les bureaux, ce n'est pas à nous, c'est à vous de faire, avec les contribuables, les frais de la construction et de l'installation.

Nous vous augmenterons dans cent ans, quand toutes nos folies seront payées.

Allez, et ne causez pas trop haut dans les corridors, cela me rendrait « brayou » et un socialiste pourrait vous entendre ».

La majorité du conseil a prétendu que ces discours lui feraient tort, nous a expliqué l'ami dont nous tenons ces renseignements. M. Motte a décidé qu'il n'y aurait pas de réceptions.

C'était au moins prudent. R. L.

La catastrophe d'octobre 1906

Le journal des capitalistes est très ennuyé. Il avait pris l'habitude d'annoncer de temps à autre, aux gens qui aiment lire des mensonges, que le citoyen Jules Guesde, député de Roubaix-Wattrelos, ne s'occupait pas de ses électeurs.

Or, nous publions deux lettres prouvant que Guesde s'occupe, au contraire et activement de tout ce qui intéresse la classe ouvrière de Roubaix.

C'est navrant, nous en convenons et le « Journal de Roubaix » s'efforce d'atténuer, dans un entrefilet que nous reprendrons, l'effet produit par la publication des deux lettres concernant la passerelle du Fresnoy.

Avant de lui répondre, nous allons publier deux nouvelles lettres qui montreront que si les capitalistes se moquent de la vie des ouvriers, l'élu des travailleurs roubaisiens, se préoccupe, au contraire et beaucoup, de l'existence des prolétaires.

Il s'agit de la trop célèbre catastrophe de l'usine Etienne Motte, rue d'Alger, en octobre 1906.

Guesde, l'ami et le défenseur des ouvriers, s'étant occupé de savoir s'il y avait eu enquête, recevait, le 12 décembre 1906, la lettre suivante :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez exprimé le désir de savoir si une enquête a été ouverte à la suite de l'accident d'appareil à vapeur qui s'est produit le 1er octobre dernier à l'usine de M. Motte, à Roubaix, et quel en est actuellement le degré d'avancement.

J'ai l'honneur de vous informer qu'une enquête a été commencée le jour même de l'accident par le service local des mines, mais elle est complexe et difficile.

En raison des essais auxquels il doit être procédé, elle n'est pas encore terminée : elle le sera vraisemblablement vers la fin de décembre.

Agréez, monsieur le député, etc...

Le ministre des travaux publics, des postes et télégraphes :
Louis BARTHOU.

Dans la seconde lettre, qui porte la date du 17 juin 1907, le ministre apprend au député de Roubaix que l'enquête est terminée :

Monsieur le député et cher collègue,

Vous avez exprimé le désir de savoir où en est actuellement l'enquête à laquelle il a été procédé par le service local des mines à l'occasion de l'accident de chaudière survenu le 1er octobre 1906 dans l'usine de MM. Etienne Motte et Cie, à Roubaix.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette enquête a été terminée au commencement du mois de janvier dernier et que le dossier m'en a été aussitôt transmis par le préfet du département du Nord, en même temps qu'une expédition du procès-verbal était adressée au parquet de Lille, conformément aux prescriptions réglementaires.

J'ajoute qu'après examen de cette affaire, la commission centrale des machines à vapeur a proposé d'appeler, par une circulaire, l'attention des constructeurs et des industriels sur le danger de l'emploi de la fonte de fer dans la construction des appareils à vapeur, surtout lorsqu'il s'agit de pièces de grand diamètre timbrées pour de hautes pressions. Cette circulaire est actuellement en préparation par les soins de ladite commission.

Le ministre des travaux publics, des postes et télégraphes :
Louis BARTHOU.

Nous avons souligné le dernier paragraphe pour que MM. les capitalistes et M. Motte, maire de Roubaix les voient bien. On se souvient encore des injures proférées par lui et son entourage contre notre ami Lefebvre, au cimetière et au conseil municipal.

Qui donc avait raison ? Etait-ce Lefebvre qui prétendait qu'on jouait avec la vie des ouvriers, en ne mettant pas des bouchons plus résistants ?

Etait-ce le maire, M. Motte, qui estimait que les bouchons de fonte donnaient toutes garanties de sécurité à l'ouvrier ?

Répondez, « Journal de Roubaix », répondez.

A-t-il enfoncé une autre porte ouverte, le citoyen Guesde, et les capitalistes de la municipalité s'étaient-ils enquis, avaient-ils cherché à savoir si l'enquête donnait raison ou tort aux capitalistes, leurs amis ?

En tout cas, elle eut pu faire savoir à la population roubaisienne ce que l'on avait décidé à l'issue de cette enquête.

Il est vrai qu'il eut fallu avouer que la fonte de fer était condamnée comme dangereuse et que cet aveu eut pu gêner M. le maire de Roubaix. R. L.

LES GRÈVES

CHEZ DAZIN-MOTTE

Lundi, vers cinq heures, 26 ouvrières doubleuses de l'établissement Dazin-Motte, boulevard de Fourmies, se sont mises en grève, demandant le renvoi d'une ouvrière.

BLESSE PAR UN ROULEAU

Employé chez M. Henri Vandamme, rue du Luxembourg, Victor Libre, tourneur sur bois, demeurant rue du Riez, 26, à Tourcoing, travaillait à la menuiserie. Tout à coup, un rouleau de bois s'étant échappé de son tour, vint l'atteindre à la tête, le blessant assez gravement, puisque le docteur a relevé une vaste ecchymose occupant toute la région orbitaire gauche et une plaie au front.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA ds t. cafés.

CONTRE UNE ROUE

Ferdinand Vandenbulcke, un enfant de 14 ans, employé comme aide-apprêteur chez M. Emile Roussel et fils teinturiers, rue de l'Epeule, a eu le pied gauche contusionné par la roue d'un chariot.

Le docteur, après lui avoir donné les premiers soins, l'a fait reconduire à son domicile à Saint-Genois (Belgique).

LE JEU DU LABYRINTHE

Pour les étrennes de 1908, nous offrons à nos lecteurs le jeu du Labyrinthe, dernière nouveauté de la saison.

Il consiste dans la phrase suivante prononcée par M. Noyelle, à la dernière séance du conseil municipal :

« Messieurs, par votre délibération du 17 novembre 1905, vous avez décidé de comprendre, dans les grands travaux à effectuer au moyen de l'emprunt de six millions, des transformations à l'Institut Turgot, de manière à permettre l'installation, dans le préau couvert des classes élémentaires, de la cantine scolaire de la rue du Collège, qui est située, depuis plusieurs années, dans des locaux devenus nécessaires au fonctionnement de notre Ecole primaire supérieure ».

Pour gagner, il faut sortir de ce labyrinthe et comprendre ce que signifie la phrase.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA ds t. cafés.

FEU DE CHEMINEE

Hier matin, à neuf heures, un feu de cheminée s'est déclaré rue de la Basse-Masure, 47, chez M. Emile Liénard, tisserand.

Les dégâts sont de minime importance. Les pompiers sont arrivés aussitôt prévenus et n'ont pas eu de peine à se rendre maîtres du sinistre.

VACANCES !

A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la mairie seront fermés les 1er et 2 janvier. Toutefois, le bureau de l'état-civil sera ouvert le mercredi jusqu'à midi, et le jeudi jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Les crèches municipales et l'établissement des bains de la rue de Rome seront fermés le mercredi 1er janvier.

SAVON DU CONGO Blanchour du Teint Victor VAISSIER

ET LA LOI GRAMMONT ?

Hier, vers sept heures trois quarts du matin, *Pierre Gossens, 19 ans, domestique au service de M. Lussier, marchand de charbon, rue du Curoir, demeurant rue Wagram, 28, avait abandonné son attelage rue de l'Epeule pour rentrer au cabaret.*

Arriva le tramway 104. A ce moment, le cheval qui, sans doute, s'ennuyait, partit. Le tramway tamponna l'attelage.

Au coup de tampon, le domestique sortit de l'estaminet et, furieux de ce que le cheval était parti, il s'élança sur l'animal et lui porta plusieurs coups de pied dans le ventre.

Arriva l'agent Bosman qui dressa une double contravention pour abandon de voiture et mauvais traitements envers un animal domestique.

LA FRAUDE

François Parmentier et Arthur Delecloeq, préposés des douanes à Roubaix, ont arrêté le nommé Emile Gacotot, demeurant à Lille, rue de la Clef, 22, qui était porteur de six kilos de café vert et 1 k. 200 d'allumettes, le tout d'une valeur de 23 fr. 40.

ZUCCO QUINA ZUCCO QUINA ds t. cafés.

RENTES DES TRAVAILLEURS

EN GLISSANT. — Un charbonnier de chez MM. Dujardin frères, M. Alphonse Coucke, 46 ans, demeurant à Tourcoing, rue de Croix, 23, s'est fait une contusion au dos en glissant.

Douze jours de repos.

SOUS UN ROULEAU. — Chez MM. J. et M. Dubar, M. Hector Meys, 25 ans, apprêteur, demeurant 8, rue de Saint-Omer, a eu le médius droit pris sous un rouleau d'apprêt, ce qui lui occasionne une plaie contuse.

Douze jours de repos.

BLESSE AU PIED. — Chez M. Amédée Prouvost, M. Charles Carré, rattacheur, demeurant rue du Tilleul, 10, s'est fait une contusion au pied droit en heurtant le bâti d'un métier rentideur.

Douze jours de repos.

COTE DE LA LAINE

Roubaix, 31. — On a coté ce matin en Bourse : 5 20 janvier ; 5 15 février V ; 5 07 mars A ; 5 02 avril A ; 5 00 mai A ; 4 97 juin A ; 4 97 juillet A ; 4 9 août A ; 4 97 septembre A ; 4 95 octobre A ; 4 95 novembre A.

Affaires enregistrées en Bourse à midi :

5,000 kilos sur juillet à 4 95 ; 5,000 sur juillet à 4 92 ; 10,000 sur janvier à 5 25 ; 5,000 sur février à 5 20 ; 5,000 sur janvier à 5 20. — Total : 30,000 kilos.

La Bourse sera fermée aujourd'hui et demain, à l'occasion des fêtes du Nouvel An.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 5, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche, 196.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 décembre 1907

Naissances. — Bertha T'Kindt, rue de la Rondelle, 11. — Clara Decriets, rue de Tournai, cour Devogel, 21. — Yvonne Puteanus, rue Blanchemaille. — Odette Lesur, rue Jean-Baptiste-Glorieux, 2. — Marcel Florin, rue du Fontenoy, cour cour Hochepied, 12. — Camille Buffels, rue Ste-Elisabeth, cour Saint-Louis, 3. — Maurice Raepsaet, rue Saint-Louis, cour Blaes, 4.

Décès. — Frédérique Loet, 82 ans, ménagère, rue de Lille, cour Veuve-Motte-Degand, 4. — Jean Vantheemsche, 13 ans, rue Notre-Dame, 41. — Henri Delecluse, 46 ans, tisseur, rue Blanchemaille. — Charles Witteboile, 72 ans, sans profession, rue Decrême, 128.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

On cambriole et on vole

DANS UN ESTAMINET

Mardi à 1 heure et demie, M. Camille Ghesquière, 40 ans, cabaretier, rue de Roncq, fut réveillé par des bruits insolites. Il s'habilla et descendit. Quand il pénétra dans l'estaminet, il constata qu'une caisse en bois, contenant 25 francs avait été enlevée. Les cambrioleurs avaient exercé des pesées sur la porte de l'estaminet, qui avait résisté, puis sur les volets qui avaient cédé. Le fenêtre étant ouverte il leur avait alors été facile de s'introduire dans l'établissement. La caisse a été retrouvée, vide naturellement, rue Dugueslin par M. Tellisse, rue des Phalempins.

M. Meulines, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

DANS UNE BRIQUETERIE

Des cambrioleurs ont pénétré la nuit dernière dans une briqueterie située rue Achille Testelin, à la Marlière et appartenant à M. Masquillier, entrepreneur, quai de Cherbourg. Ils ont dérobé des planches et divers matériaux d'une valeur totale de 50 francs.

DANS UNE BOUCHERIE

Le magasin de M. Vandendriesse, boucher, 62, rue Verte a aussi été visité, de nuit par des inconnus qui ne pouvant passer par la porte, brisèrent une des glaces de la devanture. Ils enlevèrent un jambon et un paté valant 20 francs environ. La glace brisée valait 10 francs.

Les auteurs de ces divers cambriolages sont activement recherchés, suivant la formule.

UNE LETTRE DU SYNDICAT DES TERRASSIERS

La lettre suivante vien d'être adressée aux entrepreneurs de terrassement :

« La Chambre syndicale des ouvriers terrassiers de Tourcoing et environs a décidé, dans sa réunion qui a eu lieu le mercredi 18 décembre 1907, d'envoyer à tous les entrepreneurs de terrassement de Tourcoing et environs leurs revendications pour le 15 avril 1908. L'assemblée générale a voté à l'unanimité les réclamations suivantes :

1. Il sera fixé un délai aux patrons pour vérifier les justes réclamations qui leur ont été envoyées, savoir que tous les ouvriers terrassiers indistinctement seraient payés à raison de 0.50 centimes à l'heure à partir du 15 avril prochain. Les patrons auront tout le temps nécessaire pour finir les travaux en cours de route et hausser leurs prix pour les nouvelles entreprises.

2. Lorsqu'un ouvrier est renvoyé brusquement du chantier sans savoir pour quel motif, le patron devra faire appeler l'ouvrier et le chef de chantier pour connaître la raison pour laquelle l'ouvrier est renvoyé ; cela évitera bien souvent des difficultés. Suivant le cas, l'ouvrier comparaîtra devant les Prud'hommes pour discuter ses droits.

3. *Lorsqu'un ouvrier sera envoyé travailler dans la banlieue et qu'il aura des frais à faire, soit pour le chemin de fer, soit pour toute autre cause, le patron aura à payer ces frais de déplacement.*

4. Les patrons, autant que possible, ne prendront plus des ouvriers non syndiqués, cela évitera encore des difficultés sur les chantiers.

5. Pour les heures de travail : du 1er avril au 1er octobre, onze heures par jour ; pendant mars et octobre, dix heures par jour ; de novembre à fin février, neuf heures par jour.

Le prix et les heures de travail que nous réclamons sont établis conformément au décret du 10 août 1899, dit décret Millerand.

En attendant de recevoir une réponse favorable pour le 15 mars 1908, au siège du Syndicat, rue de Renaix, 39, à Tourcoing, chez Vankerkove, recevez, etc...

Par ordre du Syndicat :
Le trésorier, VANKERKOVE.

A LA BIBLIOTHEQUE POPULAIRE

A l'occasion du renouvellement de l'année, la Bibliothèque Populaire sera fermée demain jeudi, 2 janvier.

LES SUITES D'UN ACCIDENT

Nous avons relaté l'accident dont fut victime le 21 décembre, un ouvrier du service des eaux, M. Alfred Carette, 116, rue du Brun-Pain. M. Carette avait été trouvé inanimé dans la salle des machines du peignage Malard, rue de Guisnes. L'opération du trépan avait été tout d'abord jugée indispensable mais l'état du blessé s'étant amélioré, on l'avait différée.

Les docteurs ne tardèrent pas à acquérir la certitude que M. Carette avait eu le cerveau atteint. Des troubles mentaux se produisirent. Le blessé était lucide pendant plusieurs heures, puis son esprit s'obscurcissait et il ne pouvait plus reconnaître les personnes qui venaient le voir. La mémoire se trouvait soudain abolie. Le docteur Catteau, aidé par un spécialiste de Lille a trépané le blessé mardi après-midi. L'opération a parfaitement réussi.

Il est à souhaiter que M. Carette qui est très sympathique à tous ses camarades, se rétablisse définitivement.

LUMINOL Savon donnant au Linge une blancheur éclatante

VERIFICATION DES POIDS ET MESURES

Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, la vérification périodique des poids et mesures commencera, pour la ville de Tourcoing, le 6 janvier 1908. Elle aura lieu, pour la ville, au bureau du vérificateur ; pour le quartier du Blanc-Seau, au groupe municipal, et dans le local de la Caisse d'Epargne, pour la Croix-Rouge.

Comme les années précédentes, des billets individuels d'avertissement seront remis aux commerçants en temps opportun.

Les marchands ambulants sont tenus de faire vérifier, dans les trois premiers mois de chaque année, tous les instruments de pesage et de mesurage dont ils font usage ou qu'ils ont en leur possession.

Indépendamment de la vérification annuelle, les commerçants et industriels doivent présenter au bureau de la vérification, pour être revêtus de la marque annuelle, avant d'en faire usage, tous les instruments de pesage et de mesurage neufs dont ils se rendent acquéreurs.

PHARMACIENS DE GARDE

Sont de garde aujourd'hui, à partir de midi, MM. Vanneuville, 6, rue Saint-Jacques ; Goubed'Anzin, 113, rue de la Maisence ; Duméril, 90 bis, rue Winoc-Choqueel ; Grattenais, 227, rue de Dunkerque ; Verriest, 6, place des Phalempins.

DETTES A REGLER

La gendarmerie a arrêté mardi Désiré Lovillain, 25 ans, domestique ; Victor Lovillain, charretier, et Léon Grenier, 46 ans, peintre, né à Limoges. Ces trois individus, qui négligèrent de solder des amendes auxquelles ils avaient été condamnés par le tribunal de simple police, ont été dirigés sur Lille où ils purgeront deux jours de prison.

FRAUDEUR ARRETE

Les douaniers de la brigade mobile de Tourcoing appréhendèrent, mardi matin, un fraudeur, Maurice Grosvallet, 20 ans, maçon, né à Ayrolles, domicilié rue du Chemin de Fer, à Roubaix, au moment où il retirait du Riez son chien, qui venait d'y tomber.

Le pauvre chien, qui était chargé de 6 kilos de tabac, fut noyé. Son maître fut arrêté. On l'a conduit à Lille.

LE COUPABLE ETAIT UN CHIEN

M. Jules Deweert, camionneur, rue de la Malcense, s'aperçevait, lundi soir, de la disparition de 4 poules. Ces poules avaient été étranglées par le chien de M. Vanleteem, veilleur de nuit, au Pont-de-Neuville.

On a retrouvé rue du Pont-de-Neuville des débris sanglants.

CONCOURS

Un concours pour un emploi de contremaître d'ajustage à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie aura lieu le lundi 6 janvier 1908. Les inscriptions seront reçues à la mairie de Tourcoing (bureau des écoles), tous les jours, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 5 heures, jusqu'au dimanche 5 janvier inclus.

Les candidats qui devront être âgés de 25 ans au moins et de 40 ans, au plus, auront à produire : 1° une demande sur papier libre, adressée au maire ; 2° un extrait de naissance ; 3° une pièce constatant leur qualité de Français ; 4° des certificats délivrés par les maisons où ils ont travaillé ; 5° un extrait du casier judiciaire.

Le traitement de début sera de 1.800 fr.

Les épreuves du concours comportent : un Cession d'après une pièce ; des interrogations professionnelles ; l'exécution d'une pièce ; un montage sur une machine.

BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier.

TOMBE D'UN CAR

Mardi soir, à 6 heures et demie, un soldat du 84e régiment d'infanterie, Eugène Caignard, voulut descendre en vitesse d'un tramway venant des Francs. Il tomba, se contusionna la jambe gauche. Relevé par des agents, il fut transporté à la pharmacie Decouvelaere, où on le pansa, puis il fut conduit en voiture au domicile de son père, rue d'Arcole, 51.

LEURS RENTES

EN SOULEVANT UNE BOBINE. — Au peignage de la Tossée, 157, rue de Roubaix, Honorine Piront, 45 ans, peigneuse, rue de l'Alma, à Roubaix, s'est fait une déchirure musculaire.

Dix jours de repos.

EN SOULEVANT UNE COURROIE. — Chez Alphonse Pollet, 47, rue de Roubaix, Suzanne Michiels, 20 ans, bobineuse, à Neuville-en-Ferrain, s'est fait une déchirure musculaire de la région ilio-costale droite.

Douze jours de repos.

ENTRE BATI ET VOLANT. — Chez Paul Réquillart, filateur de coton, rue de Bouvines, Léontine Demeyère, 17 ans, dacleuse, rue Colbert, a eu le pouce droit pris entre le bâti et le volant d'un métier et légèrement contusionné.

Huit jours de repos.

EN PORTANT UNE CAISSE. — Chez G. Masurel-Leclercq et fils, 63, rue du Collecteur, Joseph Loël, 26 ans, homme de peine, rue Colbert, 380, s'est fait une déchirure deltoïdienne droite.

Dix jours de repos.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 31 décembre 1907

Naissances. — Marécaux Roger, rue du Presbytère, 4. — Larmoy Cécarges, rue du Général-Souham, 82. — Gaeremynck Simonne, rue du Général-Souham, 8. — Wydooghe Marguerite, rue Nationale, 122.

Décès. — Candelier Maria, 13 ans, rue des Plats, 189. — Ostyn Léon, 2 ans, rue Nationale, 122. — Fontier Jeanne, 2 ans, rue de l'Amidonnerie, 50. — Vandenbogaerde Blanche, 9 mois, rue des Plats, 227.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

BUREAUX DE LA MAIRIE. — Les bureaux de la mairie seront fermés aujourd'hui mercredi à l'occasion du jour de l'an.

PERMISSION DE CABARETS. — Aujourd'hui mercredi, permission de la nuit pour tous les cabarets, cafés, etc.

WASQUEHAL

TENTATIVE DE SUICIDE. — Voir aux *Informations régionales.*

PRELEVEMENTS DE LAIT. — M. Joly, commissaire de police à Croix a fait quelques prélèvements de lait dans le quartier du Capreau.

WATTRELOS

MORT SUBITE. — Avant-hier dans la soirée, un ouvrier d'origine belge, Jean Vankesteren, âgé de 58 ans, est tombé mort au hameau du Petit-Tonneau. Il a succombé à une affection cardiaque.

LA FRAUDE

Le brigadier des douanes, Léon Despret, et le préposé Alfred Decrock, de la brigade de la Martinerie, ont arrêté, plaine Houzet, le nommé Auguste Serpelois, 39 ans, manœuvre, demeurant à Roubaix, rue du Chemin de Fer, 57, qui portait 14 kilos de café vert et 400 grammes d'allumettes, le tout d'une valeur de 64 francs 80.

RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN

Hier soir, ont eu lieu à la mairie, dans la salle du conseil municipal, les réceptions du jour de l'an par l'administration.

Après cette cérémonie, M. Thérin, maire de Wattrelos, a fait remettre à M. Blanquart, président du Bureau de bienfaisance, la somme de 500 francs pour les pauvres.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez M. Leborgne, M. Emile Defaux, 36 ans, tisserand, demeurant rue de l'Eglise, à Toufflers, s'est fait une plaie pénétrante à la jambe gauche, en descendant de son métier. 20 jours de repos.

ETAT-CIVIL. — Décès. — Georges Boulanger, 25 ans, surnuméraire de l'enregistrement, rue des Ecoles.

LYS-LEZ-LANNOY

PARTI SOCIALISTE. — Ce soir, mercredi, réunion du groupe socialiste l' « Avant-Garde ». Ordre du jour important.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Raymond Dapsens, rue de Cobem. — Jean Dorpe, rue Kléber.

Décès. — Philomène Priem, 7 mois, rue Hoche.

Beaucoup de Docteurs recommandent la Grande Pharmacie de France. Ils ont la certitude que leurs ordonnances seront exécutées scrupuleusement, produits de premier choix et prix absolument normaux et rationels. 26-779

Lille

Les voleurs de métaux

La police a opéré hier une triple capture et espère arrêter bientôt deux autres voleurs

Dans la nuit de samedi à dimanche, des individus restés inconnus s'introduisaient, après avoir escaladé la grille, dans le jardin de Fives, et dérobaient une quinzaine de mètres carrés de zinc qui recouvrait le toit d'une cabane.

Une enquête, très habilement menée par M. Delattre, commissaire du 8e arrondissement, aidé de deux agents de sûreté, a fait mettre la main sur les auteurs du vol, dont deux sur trois sont sous les verrous.

Ce sont les nommés R..., garçon de machine et M..., journalier.

Le troisième, un nommé C... est activement recherché et ne peut tarder à tomber dans les mains de la police.

Au cours de son interrogatoire, R... déclara que le zinc venant du jardin de Fives, avait été vendu à une fripière de la rue des Guinguettes, Mme Vve L... Il ajouta qu'il n'était pas satisfait de ses deux copains qui ne lui avaient pas remis d'argent au partage.

M..., interrogé à son tour, nia être l'auteur du vol, mais il resta muet devant les questions embarrassantes que lui posa le commissaire de police.

M. Delattre se rendit ensuite chez Mme L... qui déclara avoir acheté vendredi dernier une certaine quantité de zinc, du poids de 50 kilos environ.

Interrogée sur l'individu qui lui avait vendu ce métal, elle affirma avoir payé à un certain Alphonse Desbonnet, 27 ans, journalier, demeurant rue de Marquette, à La Madeleine, une somme de 15 francs, soit le montant de la vente.

Evidemment, il ne s'agissait pas du vol du jardin de Fives, puisqu'il avait été commis deux jours après, mais M. Delattre, flairant un autre vol mit des agents en campagne.

Ces derniers se rendirent à La Madeleine où ils réussirent à capturer Desbonnet, qui, amené devant M. Delattre, ne fit aucune difficulté pour avouer que le zinc vendu était du zinc volé.

Il déclara l'avoir dérobé en compagnie d'un autre individu sur plusieurs cabanes élevées dans des jardins situés Chemin Rouge, à La Madeleine, et appartenant à M. le docteur Legay.

Depuis un certain temps, ces jardins étaient mis au pillage par des malandrins que la police recherchait vainement.

Il y a quelque temps, les voleurs n'ayant plus de zinc à voler, enlevèrent tout simplement les baraques elles-mêmes.

Comme on le voit, c'est une sérieuse capture qui fait honneur à la police, et il faut espérer que le complice des escarpes dont on a le signalement ne tardera pas à rejoindre son copain à la maison d'arrêt.

La police continue très activement son enquête.

Fin de la grève Mamet

UNE VICTOIRE OUVRIERE

Les ouvriers tisseurs de chez Mamet ont terminé la grève mardi après avoir obtenu complète satisfaction. Ils ont décidé de reprendre le travail après demain jeudi 2 janvier.

Ils remercient tous ceux qui ont soutenu leurs revendications en versant leur obole à la caisse de résistance et envoient à chacun d'eux leur salut fraternel.

Les camarades qui détiennent encore les trons et les carnets à souches sont priés de les remettre au siège du Syndicat textile, les dimanches de dix heures à midi.

Le Comité de la grève.

COFFRES-FORTS 21 RUE ROYALE GRUSON Contre le FEU et le VOL LILLE

Chronique des Sports

AUTOMOBILISME

Le Comité-Directeur de l'Automobile-Club du Nord vient de décider que les cours gratuits de chauffeurs-mécaniciens d'automobiles (3e année) seraient organisés cet hiver à Lille et à Roubaix simultanément et commenceraient dans la seconde semaine de janvier. Ils auront lieu deux fois par semaine, le soir à 8 heures 15, à Lille, à l'Ecole des Arts et Métiers, boulevard Louis-XIV ; à Roubaix, à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie, rue du Collège (Institut Turgot), et comprendront au total une trentaine de séances pour les deux cours théorique et pratique. Il sera perçu à la première séance un droit d'inscription de 40 francs, ces droits devant servir à accorder des médailles et diplômes aux lauréats des cours, après l'examen de clôture.

Les jeunes gens désireux de suivre ces cours doivent adresser pour le 3 janvier au plus tard leur demande, écrite (en indiquant leurs références) à l'adresse de M. le Président de l'Automobile-Club du Nord, avec la mention : *cours de chauffeurs* sur l'enveloppe, à Roubaix, au siège du Club, 11, contour Saint-Martin ; à Lille, à l'Ecole d'Arts et Métiers, 6, boulevard Louis-XIV. Les élèves admis et dont le nombre est limité seront avisés en temps voulu de la date du commencement des cours.

CYCLISME

Le concours des « petits poids lourds » dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs et qui s'annonce comme devant être fort intéressant par ses résultats pratiques, comprendra deux catégories, l'une relative aux transports de voyageurs, l'autre aux transports de marchandises.

Voici, en principe, la subdivision de la catégorie de transports de voyageurs : 1re division : omnibus d'hôtels 6 ou 7 places, non compris le conducteur, et environ 40 kilos de bagages par personne ; 2e division : fiacre à 4 places et galerie pour 150 kilos de bagages environ ; 3e division : landaulet, 4 places, sans bagage ; 4e division : petits fiacres à 2 places, de 12 chevaux maximum.

En ce qui concerne les véhicules de livraison, 1re division : *motocycles portant de 50 à 100 kilos* ; 2e division : au-dessous de 600 kilos de charge utile ; 3e division : de 600 à 1.200 kilos de charge utile.

Gymnastique

C'est le comité de Troyes qui s'occupe de l'organisation de la 34e fête fédérale de gymnastique qui aura lieu les 19 et 20 avril prochain.

Le nombre des sociétés ayant à ce jour envoyé leur adhésion aux organisateurs est de 78.

Les chiens ratiers

A DENAIN

Voici les résultats du concours de chiens ratiers organisé par « Le Fox-Terrier Denaisien » à son siège, café Maloisel, 23, place Gambetta, le dimanche 22 décembre 1907.

Concours école (2 rats à détruire)

1er prix, Rauquet, à M. Lannoy, de Denain, en 2 secondes et demie. — 2e prix, Diko, à M. Dimtrouzcoste, de Denain, en 3 secondes. — 3e prix, Fox, à M. Hennevin, de Douchy, en 3 secondes et demie. — 4e prix, Hati, à M. Soyez, de Douchy, en 6 secondes.

Concours primé (3 rats à détruire)

1er prix, Titan, à M. Dulieu, de Denain, en 4 secondes ; 2e prix, Fox, à M. Dardenne, de Denain, en 5 secondes ; 3e et 4e prix ex-æquo, Dam, à M. Richez, de Abscon, en 5 secondes un quart ; et Fox, à M. Couvez, de Valenciennes, en 5 secondes un quart ; 5e prix, Jack, à M. Hennevin, de Douchy, en 5 secondes et demie ; 6e prix, ex-æquo, Rauquet, à M. Lannoy, de Denain, en 5 secondes et demie, et *Fidèle*, à M. Cauchy, de Denain, en 5 secondes et demie.

A ce concours il y a été détruit 293 rats.

A ANZIN

Voici les résultats du concours de chiens ratiers organisé par les Cinq Inséparables, à Anzin.

Concours primé (3 rats à détruire)

1er et 2e prix ex-æquo, Marquis, à M. Payen, de Aulnoy, en 4 secondes, et Mélie, à M. Latteur, de St-Amand, en 4 secondes. — 3e Tip, à M. Cachepx, de Maing, en 4 secondes un quart ; 4e prix, Dick, à M. Nelson, de Denain, en 4 secondes trois quarts. — 5e prix, Pêclair, à M. Richez, de Abscon, en 5 secondes. — 6e prix, Gyp, à M. Defresnes, de Anzin, en 5 secondes trois quarts.

LA HERNIE

et les déplacements des organes

La Méthode « CLAVERIE », de Paris est unique et sans rivale pour le soulagement et la guérison de ces infirmités.

Toutes les personnes intelligentes ont su discerner, parmi les réclames tapageuses des faux spécialistes, la seule méthode vraiment scientifique et sérieuse applicable à cette douloureuse infirmité.

Depuis plus de vingt-cinq ans que M. CLAVERIE, l'éminent spécialiste de Paris, s'est consacré à l'étude et au traitement de la hernie, des quantités de gens inconnus jusqu'alors ont surgi, cherchant à attirer l'attention du public par l'annonce mirifique de leurs méthodes fantaisistes.

Les nouveaux appareils sans ressort, Pneumatiques et Imperméables de M. CLAVERIE ont suscité d'aussi nombreuses que mauvaises imitations, mais ils ont toujours été reconnus par tout le Corps médical comme les types les plus parfaits des appareils modernes, les seuls capables d'obtenir la contention et la réduction des hernies les plus volumineuses et les plus rebelles.

Au surplus, tous ceux de nos lecteurs qui sont atteints de Hernies, Efforts, Descentes, Hydrocèles, Varicocèles, Maladies du Ventre, etc., feront-ils sagement, avant de se procurer un appareil quelconque, de se rendre auprès de M. CLAVERIE, qui recevra les malades de 9 h. à 5 h., à

MONTREUIL, Samedi 4 Janvier, Hôtel de France.
ARRAS, dimanche 5 Janvier, Hôtel du Commerce.
BETHUNE, Lundi 6 Janvier, Hôtel de France.
LENS, Mardi 7 Janvier, Grand Hôtel.
BOULOGNE, Mercredi 8, Hôtel du Commerce.
CALAIS, Jeudi 9 Janvier, Hôtel Meurice.
St-OMER, Vendredi 10, Hôtel du Commerce.
DUNKERQUE, Samedi 11, Hôtel du Chapeau-Rouge.
ARMENTIERES, Dimanche 12, Hôtel du Nord.
HAZEBROUCK, Lundi 13, Hôtel St-Georges.
ROUBAIX, Mardi 14, Hôt